



Droit a l'image et internet

Par **Tibomonfils**, le **09/05/2011** à **13:32**

Bonjour,

Je suis pecheur de carpes, une photo de moi avec un poisson trophé de plus de 20 kilos à été utilisé pour dénoncer un trafic de poisson entre le domaine privé et le domaine publique ! J'ai pris ce poisson sur un plan d'eau privé après avoir réglé mon droit de peche au gerant, la photo a été diffusé sur internet, avec mon accord, pour faire la publicté du plan d'eau. La personne dénonçant l'eventuel trafic a utilisé cette photo en y ajoutant "Attention trafic" en rouge sur ma photo sans masquer les visages ! Suis je en droit de porter plainte et si oui, pour quel motif ? Quel sont mes recours ? Merci

Par **mimi493**, le **09/05/2011** à **13:50**

Oui et pour diffamation